



Note d'information adressée aux Comités Départementaux et Ligues Régionales

*Imprimés de demande de licence AS
Haut-Niveau et U20*

Signataire : *Thierry BALESTRIERE – Secrétaire Général*

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le Comité Directeur FFBB de mai 2010 a voté la mise en place d'un nouveau type de licence intitulé licence AS (Autorisation Secondaire). Le règlement relatif cette nouvelle licence est précisé dans l'article 413.2 des Règlements Généraux FFBB.

Cette licence AS délivrée sous certaines conditions donne la possibilité à un(e) sportif(ve) d'évoluer à la fois au sein de son groupement sportif d'origine (Club Principal) et au sein d'une Equipe d'une catégorie d'âge et d'un niveau de pratique déterminés (Equipe d'Accueil) d'un autre groupement sportif (club d'Accueil). Elle se décline sous 2 formes :

- Licence AS Haut-Niveau
- Licence AS U20

La présente note a pour but de présenter cette nouvelle licence et de préciser plus particulièrement les modalités de mise en œuvre de la licence AS U20 dont la délivrance relève de la compétence de la Ligue Régionale du Club d'Accueil.

1) La licence AS Haut-Niveau :

Proposée par le Pôle 1 dans le cadre des mesures adoptées visant à améliorer le continuum de formation, la Licence AS Haut-Niveau peut-être délivrée à un(e) joueur(euse) s'il présente les conditions cumulatives suivantes :

- Club Principal : Etre licencié dans un club de LNB pour le secteur masculin, ou LFB ou L2 pour le secteur féminin ayant un centre de formation agréé ou en cours d'agrément (centre d'entraînement labellisé ou en cours de labellisation pour les clubs de L2)
- Joueur(euse) :
 - Age : Etre âgé de moins de 20 ans secteur féminin et moins de 21 ans secteur masculin (âge au 1^{er} janvier de la saison en cours)
 - Type de licence : Etre titulaire d'une licence A ou M auprès du Club principal
 - Formation : Etre titulaire d'une convention de formation signée avec le Club Principal (convention d'entraînement en L2)
 - Niveau sportif : Etre répertorié comme sportif(ve) à fort potentiel sur une liste établie par le Pôle Haut-Niveau
- Club d'Accueil : Demande d'une licence AS HN dans un Club d'Accueil engageant une équipe en NM1 ou NM2 secteur masculin ou L2 ou NF1 secteur féminin

Les joueurs(euses) répondant à ces conditions et souhaitant bénéficier d'une licence AS Haut-Niveau devront transmettre un dossier de demande auprès de la Commission Fédérale Juridique comportant :

- Imprimé de demande de licence AS Haut-Niveau
- Exemple original de la convention de coopération signée des 3 parties (Club Principal, Club d'Accueil et joueur(euse))
- **La convention de formation (LNB/LFB) ou Convention d'entraînement (L2) avec club principal**
- **Le projet sportif du joueur**
- Montant du droit financier.

Je vous précise que la date limite de délivrance de la licence AS Haut-Niveau est fixée au 30 novembre, que seule la Commission Fédérale Juridique est compétente pour la délivrer dans la limite d'une maximum par Equipe d'Accueil au cours d'une même saison sportive

2) La licence AS U20 :

Proposée par le Pôle 4 dans le cadre de la création du championnat U20, la licence AS U20 est délivrée par la Ligue Régionale du Club d'Accueil. Elle peut-être délivrée à un(e) joueur(euse) s'il présente les conditions cumulatives suivantes :

- Club Principal : Etre licencié dans un Club Principal qui ne possède pas :
 - D'équipe U20 engagée en championnat OU
 - D'équipe U20 qualifiée pour un championnat U20 de niveau égal ou supérieur à celui où opère l'Equipe d'Accueil
- Joueur(euse) :
 - Age : Etre âgé de moins de 20 ans secteurs féminin et masculin (âge au 1^{er} janvier de la saison en cours)
 - Type de licence : Etre titulaire d'une licence A ou M auprès du Club Principal
- Club d'Accueil : Demande d'une licence AS U20 dans un Club d'Accueil engageant une équipe U20

Les joueurs(euses) répondant à ces conditions et souhaitant bénéficier d'une licence AS U20 devront transmettre un dossier de demande auprès de la Commission de Qualification de la Ligue Régionale du Club d'Accueil comportant :

- Imprimé de demande de licence AS U20
- Montant du droit financier

Je vous précise qu'une Equipe d'Accueil ne pourra bénéficier au maximum, que de 4 licences AS U20 au cours d'une même saison et que la date limite de délivrance de cette licence AS U20 est fixée au 30 novembre.

Enfin, je vous rappelle qu'il n'est possible d'aligner des joueurs(euses) avec une licence AS U20 que dans le cadre du championnat U20 nouvellement créé.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.